

INFOS MDPH11

Lettre d'information de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude

N° 8 – janvier 2021

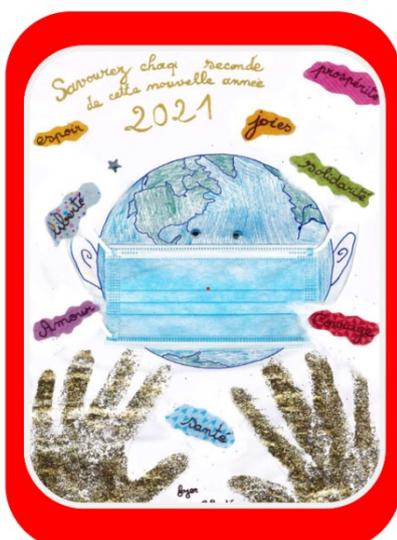


Edito de Catherine Roumagnac, Directrice de la MDPH de l'Aude :

« C'est avec ces beaux dessins que je vous adresse mes Meilleurs Vœux pour 2021 ! Je suis très heureuse et fière du succès toujours grandissant que rencontre ce concours annuel. Je remercie chaleureusement tous les participants !

Dans ce numéro, vous verrez comment la MDPH de l'Aude vise en permanence l'amélioration du quotidien des personnes en situation de handicap à travers les objectifs qui sont fixés pour 2021. En effet, nous devons répondre à la fois aux attendus de la Convention tripartite (CNSA/CD/MDPH) et également adapter nos pratiques aux nouvelles fonctionnalités de l'outil informatique. De beaux chantiers en perspective !

Enfin, je vous rappelle que les consignes sanitaires restent en vigueur pour quelques mois de plus. Courage ! et prenez bien soin de vous et de vos proches ! »



Sommaire :

- La carte de Vœux illustrée par les résidents des ESMS
- Objectifs 2021 pour la MDPH et calendrier de la COMEX
- Le palier 2 du Système d'Information (SI)
- La territorialisation (suite) et la PCH (nouveau)
- En complément d'infos

LA CARTE DE VŒUX OFFICIELLE DE LA MDPH ILLUSTRÉE PAR LES RÉSIDENTS DE 17 ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO SOCIAUX



Hélène SANDRAGNÉ
Présidente du GIP/MDPH de l'Aude

Françoise NAVARRO-ESTALLE
Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie
des Personnes Handicapées

Catherine ROUMAGNAC
Directrice

Les agents de la MDPH 11

vous souhaitent une très Bonne Année 2021

avec **les dessins réalisés par les résidents** des établissements:



IME Les Hirondelles
de Narbonne

IME Louis Signoles
de Narbonne

IME Les Hirondelles
de Pennautier

IME Les Hirondelles
de Carcassonne

IME Les Hirondelles de Limoux

FAM de Pennautier

FAM Pech de Laclause
à Cuxac d'Aude

FAM Le Carignan à Ribaute

ESAT l'Envol à Limoux

MAS les Genêts à
Lézignan Corbières

Foyer de Vie de Pennautier

Foyer de Vie Colline
de Luguel à Limoux

Foyer de Vie Chaminade
à Narbonne

Foyer de Vie
de Cuxac Cabardès

Foyer d'Hébergement
de Port Leucate

Foyer d'Hébergement
de Lastours

Foyer Paule Montalt
à Cuxac d'Aude.



OBJECTIFS 2021 POUR LA MDPH DE L'AUDE

- **amélioration de l'accueil**, développement du téléservice et de l'enquête de satisfaction des usagers
 - **suivi des délais de traitement** et simplification des procédures
 - organisation des services dans le cadre de **la RAT, de Communauté 360 et de la Convention tripartite** CNSA/Conseil Départemental(CD)/MDPH
 - travail avec le partenariat sur les **situations individuelles complexes** (axe 1 de la Réponse Accompagnée pour Tous RAT)
 - **repérage des besoins des Audois** et contribution au diagnostic territorial (axe 2 de la RAT)
 - **travail avec les ESMS** à la déclinaison de la convention partenariale (axe 2 de la RAT)
 - **animation du Comité des Usagers** (organisation de groupes de travail permettant de recueillir la parole des usagers (axe 3 de la RAT)
 - **repérage des bonnes pratiques** (axe 4 de la RAT)
 - **partenariat avec l'ARS et l'Éducation nationale** (Comité Ecole Inclusive, suivi des 2 Unités d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) et de l'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA), des équipes mobiles d'appui médico-social, de la plateforme de dépistage des troubles précoces du neuro-développement, de la création du 3^e Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) et de l'extension de places à destination d'adultes autistes)
 - **partenariat avec le Conseil départemental** dans le cadre de la convention CD/MDPH et en lien avec le Schéma départemental des solidarités
 - travail avec **l'instance de dialogue social de la MDPH**
- Adaptation des services :
- aux attendus de la Convention tripartite et à traduire sous forme **d'engagements audois dans le cadre de la feuille de route 2021 - 2022**, ainsi qu'aux attendus de la démarche Communauté 360 en lien avec l'ARS, le CD, les partenaires associatifs concernés et avec l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité du CD
 - au regard de la **charte de télétravail**
 - à la **territorialisation**
 - aux attendus de la convention 2021/2024 liant MDPH et CD, la **MDPH devenant employeur des contractuels** mis à disposition par le CD
 - à travers un protocole Direction de l'Information du CD/MDPH/Cogitis sur le **déploiement du SI palier 2**
 - à travers un protocole MDPH /Direction Enfance Famille /Direction de l'Action Sociale Territoriale, sur le volet des **enfants suivis par l'ASE**

CALENDRIER DE LA COMEX

8 mars :
présentation et vote du budget

31 mai :
présentation du rapport d'activité 2020

13 décembre :
bilan annuel de la convention tripartite
feuille de route 2021
additif au diagnostic territorial RAT

Communication sur l'actualité de la MDPH et sensibilisation des publics aux handicaps par

- l'organisation d'un événementiel dès que les conditions sanitaires le permettront
- la publication des différents baromètres d'activité publiés par la CNSA
- la diffusion de la Lettre mensuelle du GIP-MDPH.

LE PALIER 2 DU SYSTEME D'INFORMATION DES MDPH

Le programme **d'harmonisation des systèmes d'information** de toutes les MDPH est piloté par la **CNSA** et mené par phases.

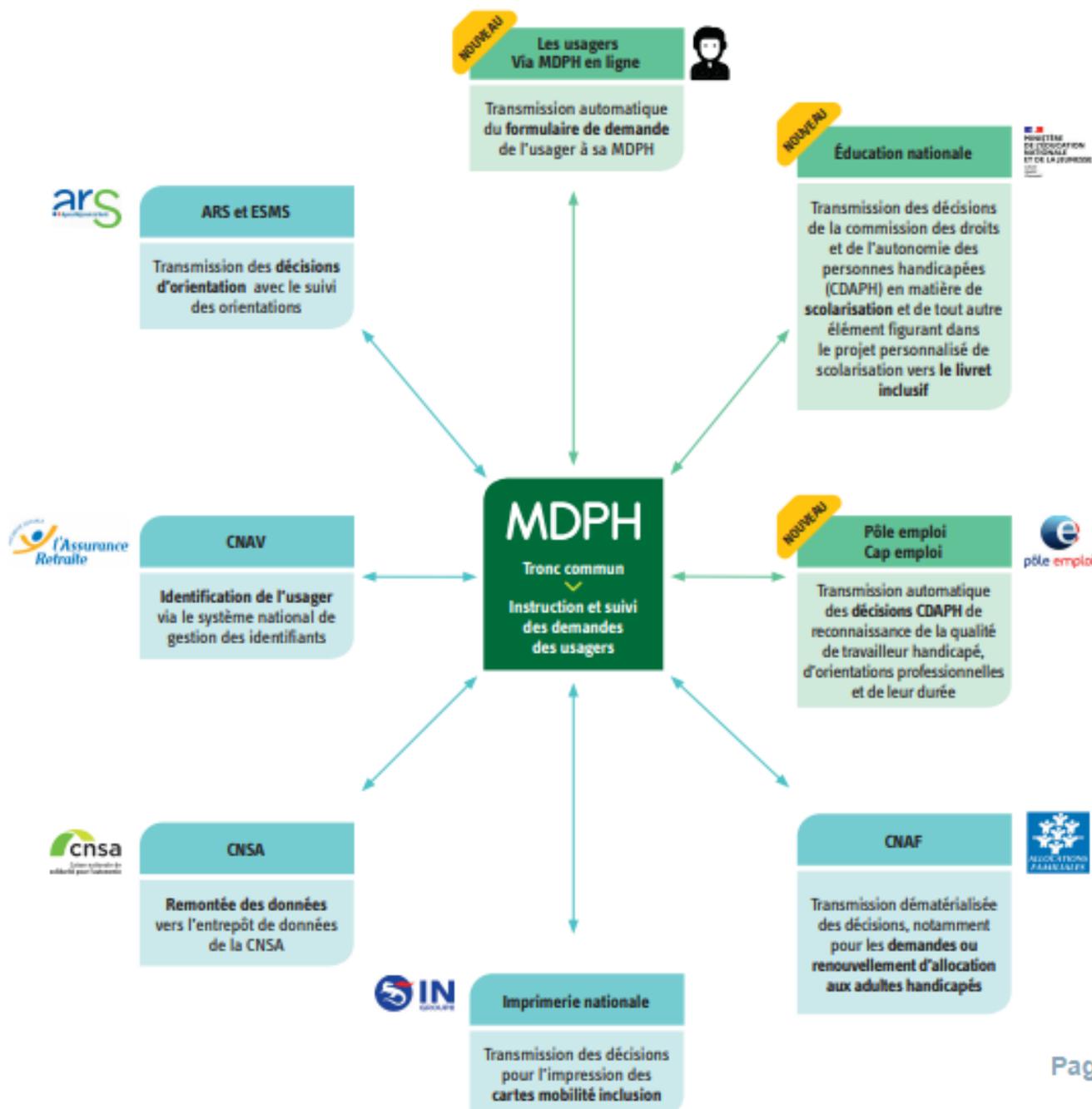
La phase 1 a été déployée de fin 2018 à septembre 2020. Elle concerne, entre autres, les échanges d'informations avec la CAF et l'Imprimerie nationale, le suivi des orientations et le télé-service.

La phase 2, qui sera mise en œuvre en 2021, prévoit des nouvelles fonctionnalités visant notamment à améliorer :

- la **qualité du service** rendu aux usagers
- l'**organisation de travail** des professionnels avec notamment des formations
- l'**échange de données** avec l'Education nationale et Pôle Emploi.

Le programme SI MDPH en chiffres

- 101** MDPH et conseils départementaux
- 18** ARS
- 1,73** million d'usagers
- 4,5** millions de demandes usagers par an
- 4** éditeurs de logiciels
- Et** plusieurs milliers d'ESMS



LA TERRITORIALISATION DE LA MDPH SUITE

Pour rappel, les professionnels de la MDPH tiennent des **permanences, sur rendez-vous**, dans les locaux des Maisons Départementales des Solidarités **MDS** et les **Antennes du Conseil départemental** (cf Lettre MDPH n° 7- décembre 2020).

Les premiers retours sont très positifs :

- Les agents de la MDPH sont très **bien accueillis** par les professionnels des MDS et des Antennes
- Les **échanges de pratiques** permettent de mieux **travailler en complémentarité** afin d'apporter la réponse la plus complète possible à l'utilisateur
- Un premier bilan sera organisé à l'été afin de procéder à des **ajustements**.
- Le **suivi des permanences** est organisé en interne tous les mois en vue du **bilan de déploiement** qui sera présenté à la Comex de décembre.



LA PCH : nouveautés

La PCH parentalité est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 avec [l'arrêté du 17 décembre](#) et le [décret du 31 décembre 2020](#).

Ce texte ouvre le bénéfice de la PCH aux besoins liés à **l'exercice de la parentalité des personnes handicapées**, en reconnaissant le besoin d'aide humaine et d'aides techniques.

Cette aide concerne le parent en situation de handicap, et non l'enfant.

La PCH parentalité permet de financer certains équipements de puériculture adaptés ou de rémunérer un intervenant qui va aider le parent à s'occuper de son enfant.

Pour bénéficier du forfait, le parent doit **déjà être éligible à la PCH aide humaine**.

Un nouvel arrêté devrait bientôt être publié pour mettre en œuvre un **formulaire simplifié** uniquement dédié à la PCH parentalité.

Par ailleurs, le décret du 31 décembre intègre, dans les heures relatives à la PCH aide humaine, le temps consacré à la **préparation des repas** et à la **vaisselle**.

Il tire également les conséquences réglementaires de la **suppression de la limite d'âge** pour la PCH.

Un bilan de ces mesures sera fait dans 12 mois devant le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées.

EN COMPLÉMENT D'INFO

AUTISME ET TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT : consultation des familles et des personnes

La délégation interministérielle à l'autisme ouvre, **jusqu'au 15 février**, un [questionnaire en ligne](#) sur le quotidien des personnes autistes ou souffrant d'un trouble du neuro-développement (Dys, troubles du développement intellectuel, troubles de l'attention).

Cette deuxième consultation vise à mesurer la progression de

la qualité de vie des personnes et de leurs familles depuis l'année 2000 afin de **faire évoluer la stratégie nationale**.

La première partie de l'enquête porte sur l'impact de la crise Covid, notamment les périodes de confinement.

La deuxième partie propose des thématiques : petite enfance,

scolarisation, vie adulte, formation, impact du handicap sur la vie quotidienne.

Le questionnaire est également rédigé en facile à lire et à comprendre (Falc).

Cette information doit être **relayée aux personnes et familles concernées**.

ARRIVEES et DEPARTS à la MDPH

Nous souhaitons la bienvenue à :

- **Franck Stefanutti** qui a pris ses fonctions de chef du service Accueil Gestion des Droits (AGD) le 4 janvier.
- **Fannie Amardheil**, arrivée également le 4 janvier, en tant qu'infirmière au service Evaluation Médico-Sociale (EMS)

Nous souhaitons bonne continuation dans leurs nouvelles activités à Virginie Brus, Mélissa Lamhel et Sophie Laverdure.



MDPH de l'AUDE 18 rue du Moulin de la Seigne

11855 CARCASSONNE cedex 9

0800 77 77 32

mdph@aude.fr